

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

20-09-189

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 14 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent :

Valdo DUCLOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

PERSONNEL

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA VILLE DE LIBOURNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la nécessité de procéder à une actualisation du tableau des effectifs afin de tenir compte de l'évolution des emplois municipaux,

Considérant le départ à la retraite d'un agent à la Direction Citoyenneté qu'il est nécessaire de remplacer,

Considérant le départ à la retraite d'un agent au service hygiène et santé et son remplacement par voie de détachement dans la filière administrative d'un agent de la Direction Education,

Considérant le départ à la retraite d'un agent du service voirie-signalisation qu'il est nécessaire de remplacer,

Considérant le départ à la retraite d'un agent au service Pool-Chauffeurs à remplacer,

Envoyé en préfecture le 01/10/2020
Reçu en préfecture le 01/10/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20200921-D_20_09_189-DE

Considérant l'augmentation des inscriptions pour les cours de musiques actuelles et la baisse des inscriptions pour les cours de percussion au conservatoire municipal de musique,

Considérant la nécessité de faire évoluer un poste au sein de la piscine municipale.

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme suit :

- suppression d'un emploi permanent d'un adjoint administratif principal de 1ère classe et création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif au service hygiène et santé avec effet au 1^{er} juillet 2020

- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'un adjoint administratif principal de 1ère classe et création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif à la Direction Citoyenneté avec effet au 1^{er} septembre 2020

- suppression d'un emploi permanent d'un adjoint technique principal de 2ème classe et création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet au service voirie-signalisation avec effet au 1^{er} septembre 2020

- suppression d'un emploi permanent d'un agent de maîtrise principal et création d'un emploi permanent d'adjoint technique au service Pool chauffeurs avec effet au 1^{er} septembre 2020

- modification de la durée hebdomadaire de 19 à 20 heures pour un poste d'assistant d'enseignement artistique avec effet au 1^{er} septembre 2020

- suppression d'un emploi permanent à temps non complet (13/20^{ème}) d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe et création d'un emploi permanent à temps non complet (10/20^{ème}) d'assistant d'enseignement artistique avec effet au 1^{er} septembre 2020

- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'éducateur des APS et création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation avec effet au 1^{er} octobre 2020

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

01.10.2020

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

20-09-190

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 14 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent :

Valdo DUCLOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

PERSONNEL

AVENANT À LA CONVENTION ACFI

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et notamment le 4^{ème} paragraphe de l'article 25 qui prévoit que les centres de gestion peuvent assurer le conseil de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité par la mise à disposition d'agents chargés de la fonction d'inspection (ACFI) des collectivités territoriales et établissements publics qui en font la demande. Cette demande fait l'objet d'une convention avec la collectivité bénéficiaire afin de définir les modalités de prise en charge financière ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale qui prévoit que les règles en matière de santé et de sécurité au travail des livres I et V de la quatrième partie du Code du travail s'appliquent aux collectivités et établissements employant des agents régis par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu l'article 5 du décret susvisé, qui précise que l'autorité territoriale désigne, après avis du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), un ou des agents chargés

d'assurer des fonctions d'inspection de l'application de ces règles ;

Vu l'article 5 et 9 de l'arrêté du 29 janvier 2015 relatif à la formation et à la prévention, des conseillers de prévention et des agents chargés des fonctions d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité ;

Vu la circulaire d'application du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié susvisé, qui précise et détaille les modalités de mise en œuvre de la mission d'inspection ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion n° DE-0033-2018 du 31 mai 2018 portant sur la mise en place de la mission de l'ACFI et ses modalités d'intervention ;

Vu l'avis du CHSCT du 10 octobre 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 février 2019 demandant le bénéfice d'une mission d'inspection au Centre de Gestion de la Gironde et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention ;

Vu la convention signée avec le Centre de Gestion de la Gironde le 11 avril 2019 ;

Considérant que les collectivités ont la possibilité de bénéficier sur leur demande, d'une prestation de la mission d'inspection en santé et sécurité au travail avec intervention sur site d'un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) du Centre de Gestion ;

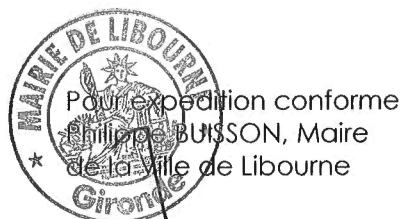
Considérant que la période de confinement a perturbé le bon déroulement des inspections et n'a pas permis de réaliser l'ensemble des visites prévues au titre de la 1^{ère} année, soit jusqu'au 10 avril 2020 ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- à conclure et à signer un avenant à la convention correspondante avec le Centre de Gestion, afin de repousser la fin d'exercice de la première année au 31 décembre 2020 et, en conséquence, la durée de validité de la convention jusqu'au 31 décembre 2022.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne 01.10.2020
Le Maire,
Philippe BUSSON



SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

20-09-191

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 14 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent :

Valdo DUCLOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

PERSONNEL

MISE EN OEUVRE D'UN AGRÉMENT SERVICE CIVIQUE CULTUREL

Vu la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique concernant l'engagement de la Ville dans le dispositif de service civique et demande d'agrément,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Libourne n°16.10.194 du 17 octobre 2016,

Vu la décision n° AQ-033-19-00074-00 délivrée le 17 octobre 2019 agréant la Ville de Libourne pour une durée de 3 ans au titre de l'engagement de Service civique sur la thématique de l'Education pour tous : Acteur du lien scolaire/périscolaire au sein des écoles primaires publiques de la Ville de Libourne,

Considérant que le service civique est un engagement au service de l'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation (solidarité, éducation pour tous, culture et loisirs, sports, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence),

Considérant que c'est une mission complémentaire de l'action des agents de la collectivité qui doit s'inscrire dans un cadre d'action distinct des activités régulières de la collectivité,

Envoyé en préfecture le 01/10/2020
Reçu en préfecture le 01/10/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20200921-D_20_09_191-DE

Considérant que les missions de service proposées par la ville de Libourne s'inscrivent également dans une démarche d'amélioration des services proposés aux usagers,

Considérant que la Ville de Libourne a souhaité ainsi offrir à tous les jeunes la possibilité de s'engager dans des projets leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble par leur engagement sur le service civique (de 6 à 12 mois) et de découvrir l'environnement des collectivités territoriales,

Considérant que suite à la délibération du 17 octobre 2016, la Ville de Libourne bénéficie actuellement d'un agrément dans le domaine de l'éducation pour tous,

Considérant qu'aujourd'hui, elle souhaite élargir le champ d'action vers la culture et des loisirs,

Considérant que la médiathèque est le premier équipement culturel de proximité avec pour vocation à être un lieu inclusif, qui contribue à l'accès de tous à l'art, la culture, l'information, les loisirs, quelle que soit sa situation, à la sensibilisation et à la formation au numérique des publics les plus divers, réduisant ainsi la « fracture numérique » et au renforcement de la cohésion sociale,

Considérant que les jeunes volontaires en service civique, missionnés dans la médiathèque, auront à cœur de venir en appui des équipes pour développer des services à l'usager, démultiplier l'effet de l'action des professionnels et porter celle-ci au plus près des besoins des populations,

Considérant que la Direction Départementale Déléguée de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale a émis un avis favorable au projet déposé dans le domaine culture et des loisirs en étendant l'agrément,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

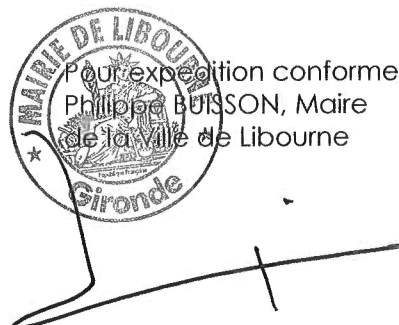
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à signer tout acte, convention et contrat afférent au dispositif Service civique tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application, matérialisant l'extension de l'agrément au domaine culturel et des loisirs pour accueillir deux services civiques à la médiathèque
- à inscrire les dépenses liées aux indemnités versées aux jeunes volontaires dans le cadre des crédits ouverts au chapitre correspondant (chapitre 012)

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne 01.10.2020

Le Maire,
Philippe BUSSON

Pour expédition conforme
Philippe BUSSON, Maire
de la Ville de Libourne



SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

20-09-192

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 14 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent :

Valdo DUCLOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

PERSONNEL

MISE EN PLACE DE LA VACATION ACCOMPAGNANT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu les délibérations relatives à la mise à disposition par l'Education Nationale d'Accompagnants des élèves en situation de handicap (A.E.S.H),

Considérant que depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, complétée par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, le nombre d'élèves en situation de handicap et scolarisés en milieu scolaire a plus que doublé,

Considérant que des A.E.S.H, recrutés par l'Education Nationale scolaire mais également sur des temps municipaux méridiens ou périscolaires afin d'assurer la continuité de leur accompagnement et qu'ils sont alors mis à disposition de la ville de Libourne pendant ce temps dit municipal,

Considérant qu'afin de compléter ce dispositif et de renforcer l'accompagnement dès lors que l'Education nationale n'intervient pas, la ville de Libourne est amenée à recruter directement des A.E.S.H sur le temps méridien et périscolaire pendant la période scolaire,

Considérant que placés sous l'autorité des référents école et intervenant dans le cadre du projet éducatif, les A.E.S.H doivent permettre à l'élève en situation de handicap d'accomplir les gestes qu'il ne peut accomplir seul et faciliter le contact entre celui-ci et ses camarades de classe tout en veillant à l'encourager dans ses progrès en autonomie,

Considérant qu'ils interviennent en collaboration avec l'enseignant et les équipes municipales,

Considérant que s'agissant d'un recrutement ponctuel et spécifique sur l'année scolaire, à caractère discontinu pour exécuter un acte déterminé assorti d'une rémunération attachée à l'acte, ce recrutement s'apparente à de la vacation,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire :

- à recruter des vacataires durant l'année scolaire 2020/2021 pour l'exercice des fonctions d'accompagnant des élèves en situation de handicap (A.E.S.H) au sein de la Direction Education afin d'accompagner les élèves en situation de handicap durant le temps méridien et périscolaire
- à définir la vacation comme étant une intervention d'une heure et de fixer le montant de celle-ci au taux horaire brut de 11,50 euros

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

01.10.2020

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

20-09-193

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 14 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent :

Valdo DUCLOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

PERSONNEL

MISE À DISPOSITION PARTIELLE D'AGENTS MUNICIPAUX AUPRÈS D'ASSOCIATIONS SPORTIVES

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant la volonté de la Ville de Libourne de renouveler son soutien aux associations sportives de la commune par la mise à disposition auprès de certaines associations d'agents municipaux qualifiés et compétents dans les diverses disciplines sportives concernées,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser le renouvellement de ces mises à disposition d'agents municipaux par des conventions entre la Ville et les associations,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**33** conseillers présents ou ayant donné pouvoir – Monsieur Régis Grelot ne prenant pas part au vote car membre d'une des associations concernées),

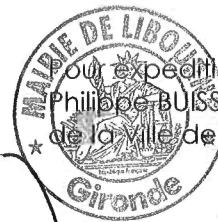
Le Conseil Municipal :

- approuve le renouvellement des conventions de mise à disposition partielle des agents municipaux de la Direction des sports auprès des associations suivantes pour la saison 2020/2021:
 - le Club Libournais de la retraite sportive
 - le Football Club de Libourne
 - Les Rouges de St Jean
 - le Hand Ball Club Libourne

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition partielle et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne 01/10/2020

Le Maire,
Philippe BUISSON



pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la ville de Libourne

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

20-09-194

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 14 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent :

Valdo DUCLOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

PERSONNEL

MISE À DISPOSITION PARTIELLE D'UN AGENT MUNICIPAL AUPRÈS DU CENTRE HOSPITALIER DE LIBOURNE

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant la volonté de la Ville de renouveler son soutien à l'action de l'hôpital de jour de psychiatrie infanto-juvénile de Libourne pour la rééducation de jeunes en soins psychiatriques, par le biais d'activités sportives qui se traduit par la mise à disposition partielle d'un agent municipal qualifié et compétent en la matière,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser le renouvellement de cette mise à disposition partielle par une convention entre la Ville et le Centre Hospitalier Général,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-approuve la convention de mise à disposition partielle d'un agent municipal de la Direction des sports auprès du Centre Hospitalier Général de Libourne pour la période 2020/2021

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition partielle et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne 01.10.2020

Le Maire,
Philippe BUISSON



Par expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

20-09-195

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 14 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent :

Valdo DUCLOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

PERSONNEL

**MISE À DISPOSITION PARTIELLE D'UN AGENT MUNICIPAL AUPRÈS DE
L'ASSOCIATION OXYSOUFFLE R'AQUITAINE 2020/2021**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 61 à 63,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant la volonté de la Ville de Libourne de renouveler son soutien à l'association « Oxysouffle R'Aquitaine » qui se traduit par la mise à disposition partielle d'un agent municipal qualifié et compétent en la matière les vendredis de 10h à 12h (hors vacances scolaires),

Considérant qu'il y a lieu de formaliser cette mise à disposition partielle par une convention entre la Ville de Libourne et ladite association,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition partielle d'un agent municipal de la Direction des sports auprès de l'association ORA Oxysouffle (Oxysouffle R'Aquitaine) pour la période 2020/2021
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition partielle et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
* de la Ville de Libourne